Compte rendu de la Réunion d'information sur le thème « Maintien à domicile renforcé » du 14/12/2021

Professionnels participants : Cf. Feuille d'émargement

Informations Diverses

- Rappel d'information sur le Pôle

Présentation des intervenants

Marine THYOUX, Gestionnaire de cas au sein de la MAIA Marseille

- Diplôme universitaire venant apporter des compétences supplémentaires à un précédent diplôme dans le sanitaire (IDE, Psychologue, Psychomotricien.ienne, Neuropsychologue) ou dans le social.
- L'orientation des personnes se fait via une fiche commune créée par la MAIA Marseille.
- Une fois la situation reçue, les professionnels.elles réalisent, en lien avec la cellule de pilotage MAIA, un étayage de la situation afin de déterminer si la personne pourra être inclue dans le dispositif de gestion de cas.
- Les critères d'inclusion sont les suivants : personnes de plus de 60 ans, vivant au domicile, sans aidant, et souffrant d'une perte des capacités décisionnelles
- Une fois l'inclusion effective, les gestionnaires de cas vont assurer une coordination des intervenants au domicile, tout en accompagnant la personne dans le retour vers un parcours de soin adapté. Cela peut aller, de la prise de rendez-vous médicaux, en passant par la mise en place d'aide à domicile ou l'accompagnement à un rendez-vous médical.
- En cas de non inclusion, la situation sera orientée vers l'interlocuteur le plus adapté aux besoins repérés.
- L'accompagnement n'a pas de durée limitée et se poursuit jusqu'à la stabilisation de la situation

Pour envoyer une fiche ou pour plus d'informations : pilotage.maiamarseille@cgd13.fr

Alexia HAON, Infirmière coordinatrice et Fanny CARON, Psychomotricienne au sein du dispositif « EHPAD Hors les Murs » dépendant du Centre Gérontologique Départemental (CGD)

- Ce dispositif est destiné à **toute personne âgée dépendante classée du GIR 1 à 3**, souffrant de troubles cognitifs et dont les critères de vulnérabilités ne permettent pas un maintien au domicile sans une intervention coordonnée des divers services d'accompagnement. La présence proche d'un aidant (au domicile ou dans une très grande proximité) est aussi un critère nécessaire à l'inclusion d'une personne dans le dispositif.
- Le territoire d'intervention se situe dans un périmètre de 4km autour du CGD. Ce-dernier couvre donc majoritairement les arrondissements du 12ème, 13ème, 5ème, 4ème, 3ème, 2ème et 1er, ainsi que quelques rues des 11ème, 10ème et 6ème arrondissement.

- L'équipe se compose 1 médecin coordinateur, 1 infirmière cadre, 3 IDE de nuit/astreinte, 1 psychomotricienne.
- L'accompagnement se traduit par une coordination des intervenants au domicile sur le plan sanitaire ainsi qu'une assistance en visio 24h/24 par un.e IDE d'astreinte.
- Cet accompagnement sera formalisé par la signature d'un contrat de prise en charge définissant le champ d'intervention des professionnels.
- Le dispositif se veut également être un soutien pour l'aidant, qui pourra le soulager, le conseiller et permettre une solution de répit pour l'aidé en cas d'hospitalisation de l'aidant. Une chambre est dédiée au dispositif au sein du CGD, pour un séjour de 7 jours renouvelable une fois, il restera tout de même à la charge de la personne le forfait journalier et le ticket modérateur.

Pour plus d'informations : IDEC : 06 02 11 14 86 ou IDE de nuit :07 72 50 57 09 - ehlm@cgd13.fr
Cadre de santé: Mme Julia DEFENU - 06 30 11 01 46 - julia.defenu@cgd13.fr

Alice ASTIER, Coordinatrice du dispositif Viagévie

- Viagévie est un dispositif d'intérêt général qui œuvre en faveur du maintien à domicile des seniors, leur permettant de conserver un maximum leur autonomie dans leur logement en toute sérénité.
- Il garantit un accompagnement personnalisé à domicile, une sécurité financière par la vente du logement en viager social et l'assurance d'améliorer le confort des seniors au quotidien.
- Ce dispositif est financé par La Banque des Territoires, La Poste et SOLIHA Provence.
- Agit sur deux plans :
  - Le logement en lui-même : en proposant une offre de vente en viager à SOLIHA Provence qui va permettre d'avoir une évaluation et un accompagnement pour l'aménagement du logement, ainsi qu'un avantage financier permettant à la fois de percevoir une rente mensuelle ET un capital suite à la vente du logement.
  - Le lien social : par le biais de visites d'une professionnelle qui pourra accompagner la personne dans ses diverses démarches ou se contenter de visite de courtoisie.
- Parmi les autres services proposés, Viagévie accompagne les personnes dans l'installation d'un accès à internet, la mise en place de la téléassistance, l'initiation à l'outils numérique grâce à une tablette accessible aux seniors, mais propose également des activités de loisirs numérique et des temps d'échange réguliers.

Pour plus d'informations : contact@viagevie.fr – Sophie PEUFAILLIT, Accompagnante La Poste : 06 07 26 10 50 – Alice ASTIER, Coordinatrice Viagévie : 06 15 62 18 13
https://www.solihaprovence.fr/viagevie/

Toute l'équipe du Pôle Infos Seniors Marseille Nord vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année et sera ravie de vous retrouver en 2022 pour de nouveaux temps d'échange !

Marseille, le 14/12/2021
Amélie CAYOL et Anaïs NASSIF.